

POLITIQUE *Colette Le Moal (NC) en colère contre l'UMP*

Voile intégral : une députée yvelinoise choquée

C'EST PARCE qu'elle semaine, que Colette Le Moal, députée Nouveau Centre de valeur à la résolution la 3^e circonscription des Yvelines, et membre de la mission parlementaire sur le port du qui va être prise cette

VENTES ENCHÈRES

VERSAILLES CHEVAU-LÉGERS ENCHÈRES

Hôtel des Chevaux-Légers

3 imp. des Chevaux-Légers - 78000 VERSAILLES

MERCREDI 19 MAI 2010

A partir de 9 h 30

MOBILIER COÛRANT, MOBILIER XVIII^e-XIX^e

Vers 11 h 30

LIVRES ANCIENS ET MODERNES ILLUSTRÉS
Nombreux volumes de la Pléiade. Livres sur la chasse.
Eaux-fortes en couleurs de J. E. Laboureur. (1931)
Histoire de bêtes. (1948). 14 eaux-fortes originales de Michel Ciry.
Ouvrages d'Histoire dont LOLIÉ.
BALZAC : Eaux-illustrées.
Couleur de Picasso - Numéro de Verre.
déclaire de Picasso date 24/7/48, etc...
Expert : M. SIEGELBAUM - Tél. 01 47 70 21 15

A partir de 14 h 30

VENTE DE L'ATELIER MARCEL QUENECZ
ENVIRON 250 OEUVRES

QUENECZ Marcel né en 1912 à Chauny (Aisne),
décédé en 2009 à Versailles, peintre de nus, paysages,
natures mortes, aquarelliste, pastelliste, lithographe,
restauranteur. A partir de 1956 il exposa à Paris aux Salons
de la Société Nationale des Beaux-Arts, des Artistes Français,
obtenant en 1969 une mention honorable, en 1990 une médaille
d'argent. Il montre ses œuvres dans des expositions
personnelles notamment à Versailles où en 1997 a été organisée
au Carré de la Ferme, l'exposition Retrospective
Marcel Quenez - 70 ans de peinture.

Exposition publique : Mardi 18 mai de 14 h à 18 h

Liste et photos sur www.interenchres.com

Expertises gratuites et partages-succèsions

Jacques MARTIN - Gilles CHAUSSÉLAT

Commissaires-Priseurs habilités

3, impasse des Chevaux-Légers - 78000 VERSAILLES

Tél. 01.39.50.58.08-Fax 01.30.21.32.48

chevaux-legers.enchres@wanadoo.fr

mentaire en avait rédigé une. Cette proposition aurait pu être débattue en commission, éventuellement amendée. Le texte définitif aurait pu être meilleur et beaucoup plus solennel que celui qui va être adopté. Nous avons abîmé la chance de la première résolution parlementaire du XXI^e siècle.

«JE VOTERAI QUAND MEME POUR»

Si Colette Le Moal est aussi directe dans ses propos, c'est qu'elle s'est beaucoup investie dans cette mission qui lui tient à cœur. «Les six mois de travail de la mission parlementaire présidée par Andrée Gerin et rapportée par Eric Raoult sur le port du voile intégral ont nettement mis en évidence que le "vivre ensemble" pour être apaisé, impose le visage découvert, identifiable pour tous. Cette constatation entre en résonance avec nos coutumes et le bon sens populaire. C'est reconnaître le "droit des autres", droit notre vivre ensemble", droit qui doit lui aussi être respecté. Cette résolution peut être le texte dans lequel la



Colette Le Moal est députée Nouveau Centre, de la 3^e circonscription des Yvelines.

loi, si nécessaire, puisera sa légitimité. Voilà pourquoi la députée est aussi déçue par l'initiative du groupe UMP de privilégier sa résolution à celle de la mission parlementaire. Pour quelles raisons les choses se passent-elles de cette façon ? Colette Le Moal assure ne pas le savoir. «Peut-être que c'est pour faire vite, parce qu'elle n'est pas passée en commission et ne risquait pas d'éventuels amendements. Cette résolution a au moins le mérite d'exister, mais tout le groupe Nouveau Centre est choqué par la façon dont les choses sont faites. On institue une mission parlementaire et, avant que les travaux soient achevés, on décide de faire passer une autre résolution. Je fais ce constat et je dis ma déception, même si je voterai pour. » A défaut d'avoir pu changer les choses, le message est passé.

Sophie Da Costa